

Appel d'offres pour couteaux militaires

Les accords conclus dans le cadre de l'OMC prévoient notamment que les appels d'offres pour des contrats dépassant un montant de 250'000 francs soient lancés internationalement. Ces règles imposées aux Etats risquent de poser de véritables problèmes de concurrence. Un exemple récent, pour lequel tout n'est pas encore défini, pourrait avoir des incidences pour le Jura.

L'armée va commander 65'000 couteaux de poche pour un marché avoisinant 1,17 million de francs. Selon les règles de l'OMC, ce contrat ne pourra être réservé aux entreprises suisses, plus précisément, au fabricant schwytois Victorinox. Celui-ci a sauvé du naufrage il y a peu l'entreprise delémontaine Wenger qui fabriquait le petit gris depuis 1961.

Au-delà du montant du contrat, relativement modeste, il y a la réputation mondiale du couteau de poche militaire suisse, réputation qui a ouvert d'importants marchés pour l'industrie coutelière helvétique. Les règles de l'OMC, qui sont celles de la mondialisation, sont contestables et doivent être contestées.

Aussi, nous demandons au Gouvernement

1. s'il est prêt à prendre contact avec le Gouvernement schwytzois afin d'intervenir en commun auprès des autorités fédérales pour qu'elles fassent en sorte que le cahier des charges de l'appel d'offres permettent aux entreprises suisses de rester concurrentielles ?
2. s'il est prêt à prendre contact avec les élus fédéraux jurassiens pour les inciter à remettre en cause les règles définies par l'OMC de manière générale ?

Delémont, le 22 août 2007

Groupe CS-POP/VERTS
Rémy Meury

W Bodar

E. Phlogin

H. F. F. F.

[Signature]

9

Wahl

Breton

Prabhu